



Service Départemental
de l'Architecture et du
Patrimoine

DECEMBRE 2009

**PLAN DES SERVITUDES
DE PROTECTION DES MONUMENTS
ET SITES HISTORIQUES**

ECHELLE : 1/5000

COMMUNE DE
(Vic) et **OUST**

— LIMITE DE COMMUNE



SERVITUDE AC1
Protection des monuments historiques

Déborde sur
Seuix-
Rogalle

- Eglise de Vic d'Oust
cadastre : D 84
classement par arrêté du 16 août 1921
- Croix datée de 1641, sous le porche de l'église
cadastre : D 84
inscription par arrêté du 17 avril 1950
- Abords de (●) Château de Mirabat situé sur Seix et Oustou

